

## Information Location Matériel Associatif :

A la suite de l'arrêt de la gestion du matériel associatif par Mr et Mme CHEVILLARD, les différentes associations en réunion le 27/06/2015 en concertation avec la mairie ont pris les décisions suivantes :

- Pour le stockage du matériel, la mairie met à disposition ses locaux, ancien local technique pour les tables et bancs, un local de la salle polyvalente pour la vaisselle.
- L'intégralité du matériel est transférée à la commune (un inventaire complet sera prochainement effectué).
- Les prêts et retours du matériel seront gérés par le personnel communal.
- Les règlements devront **toujours être effectués par chèque** à établir au nom de l'association « **Salle St HERVE** ».
- L'association « Salle St HERVE » prendra en charge les réassorts dans la limite de ses avoirs financiers.
- Un horaire sera établi prochainement pour la prise et la remise du matériel loué : ceci pour ne pas trop gêner le fonctionnement du personnel municipal.
- Un chèque de caution de **50 euros** sera demandé sur chaque location pour palier aux problèmes éventuels de perte ou de casse de matériels.
- Les frais de location auront un **minimum de 5 euros**.
- La location sera réservée aux habitants de la commune de CARO
- La location sera gratuite pour toutes les associations de la commune.
- Les présidents d'association font partis du comité de pilotage « Gestion des prêts et locations du matériel »
- Un bilan sera effectué début 2016. Celui-ci portera sur le fonctionnement du service, mais également sur les répercussions financières de celui-ci.